Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POLLUTIONS PHYTOSANITAIRES

Expérience pilote au Boiron de Morges

Le canton de Vaud inaugure sa première installation de récolte et de traitement des résidus phytosanitaires. Située à Denens, cette réalisation permet de laver les pulvérisateurs agricoles afin de retenir les éléments polluants et d'éviter que les résidus de lavage ne polluent la rivière. Conjointement à d'autres mesures, elle devrait réduire sensiblement la pollution du Boiron, l'une des rivières les plus touchées du canton, et en conséquence améliorer à terme sa qualité biologique.

Depuis 1996, date des premières analyses systématiques, la présence de résidus phytosanitaires est régulièrement détectée dans les cours d'eau vaudois, ce qui peut nuire à la diversité biologique de certains d'entre eux. Le Boiron de Morges fait partie de ceux-ci et le Conseil d'Etat a affecté 280'000 francs à la réalisation de mesures visant à réduire cette menace.

Le projet pilote, réunissant les partenaires concernés de l'agriculture, de la protection de l'environnement et des communes, a débuté en 1999 à l'initiative du Service des eaux, sols et assainissement. Il a permis d'identifier les eaux résiduaires du lavage des pulvérisateurs utilisés pour le traitement des cultures comme l'une des sources prépondérantes de pollution.

Quatre mesures prioritaires sont introduites :

- une installation à Denens, destinée au lavage des pulvérisateurs, à disposition des agriculteurs des communes de Bussy-Chardonney, Chigny, Denens, Lully, Lussy et Vufflens-le-Château

- l'adjonction de réservoirs d'eau propre sur les pulvérisateurs permettant le lavage au champ pour les agriculteurs des communes de Yens et Villars-sous-Yens

- la mise à disposition d'une cuve de collecte pour les résidus phytosanitaires des ménages à la déchetterie de Yens

- une large information destinée aux agriculteurs et communes du bassin versant.

L'ensemble de ces mesures devrait améliorer sensiblement le tronçon aval du Boiron de Morges et restaurer progressivement sa qualité biologique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 juin 2003

Philippe Vioget, adjoint du chef de service SESA, 021 316 71 80 Raymond Vallier, chef de la section assainissement industriel SESA, 021 316 75 64/ 079 379 83 05